

*dignité, ou condition qu'ils soient, seront subordonnés à l'autorité de ce conseil.*

Dans la séance du 11 le Roi proposa de former un nouveau code de loix, & de charger de sa rédaction l'ancien grand-chancelier de la couronne, comte Zamoyski, seigneur aussi distingué par ses lumières que par sa prudence & son patriotisme épuré, dont il a donné de fréquentes preuves pendant qu'il a tenu les sceaux, jusqu'à la malheureuse époque, où les orages, qu'il voïoit prêts à fondre sur sa patrie, le déterminèrent à abandonner le timon. Sa Maj. ajouta, " que, si sa proposition étoit agréée, on „ pourroit prier Mr. Zamoyski de finir son „ travail dans deux ans, afin qu'il pût être „ soumis à l'examen des états à la Diète suivante „. Le Roi eut la satisfaction de faire agréer ce projet.

Le 13, la Diète a prorogé ses séances jusqu'au 18. Dans cet intervalle, on a publié un état imprimé des revenus & dépenses de la république. Ces dernières sont de plus de 10 millions au-dessus de sa recette. On doit mettre au nombre de ces dépenses 15 cents mille florins qui disparaissent en largesses faites chaque année à nos magnats. Les états ont chargé, comme on l'a dit, le comte Zamoyski de la rédaction des loix, en permettant d'ôter de ce code celles qui ne paroissent pas utiles. Le Roi en rendant grâces aux états d'avoir agréé son projet sur ce point, laissa échapper ces mots : *la vertu quoique tard est enfin couronnée.*